



Compte rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 12 mai à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry IGONNET, Maire.

Présents : Annie VOUILLON, Daniel DUMONTET, Alain GUÉRIN, Patrick CAGNIN, Brigitte SARRAZIN, Fabienne DARGAUD, Amélie DORIN, Marie-Christine GRIFFON, Émilie LESCUT, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN.

Excusés : Nathalie LAPALUS, Philippe SARRY, Thierry MICHEL.

Animateur de séance : Thierry IGONNET

Secrétaire de séance : Jérémy PETIJEAN

La séance est ouverte à 20 h 30

Ordre du jour

Commission Education et Solidarités Locales

- Travaux de la commission
- Restitution étude public Factory "cuisine centrale"
- Questions diverses

Commission CATE

- Résultat concours fleurissement 2024
- Proposition troupe de cirque Cirquenciel
- Calendrier été 2025
- Chantier CONCORDIA
- Compte-rendu
- Questions diverses
 - o Tarifs piscine, tarif de la natation scolaire, omis dans la délibération 2025: à regrouper dans une seule délibération pour un meilleur suivi.
 - o Modification du règlement intérieur piscine 2025 à la demande des MNS

Commission technique

- Compte-rendu
- Organisation du travail et priorités
- Questions diverses

Suivi des travaux et projets en cours

- Hôtel du Centre – ensemble 3 immeubles
 - o Etat d'avancement
 - o Retrait des cuves à fuel
 - o Demande de subvention ANCT
 - o Etude CCI

Suivi des travaux et projets en cours (suite)

- Vestiaires du terrain de sport
 - o Projet
 - o Demande de subvention ANS
- Piscine: reunion de présentation du projet
- Maison de Santé:
 - o Travaux d'extension: APD
 - o Demande de subvention ARS
- Photovoltaïque au sol: choix partenaire, appel à manifestation d'intérêt.

Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux

- Vente d'un terrain à bâtir au lotissement de la Source.
- Locataires locaux commerciaux
- Attribution marché à bon de commande eau

Questions et informations diverses

- Suivi scientifique site Natura 2000
- Demande projection d'un documentaire
- Courrier de Benjamin DIRX : modalités électorales.

Le compte rendu de la séance du 7 avril 2025 est approuvé à l'unanimité

Commission Éducation et Solidarités Locales

ECOLES

▶ Cour de récréation, école élémentaire

Quelques aménagements sont proposés pour rendre la cour d'école plus agréable avec notamment un marquage au sol, l'installation de bacs à plantations ...

▶ Conseil d'école

Les effectifs sont en dent de scie. On note une diminution de 10 élèves en primaire et une augmentation de 6 élèves en maternelle. Les projets pédagogiques et les sorties scolaires, ont été présentés.

RESTAURANT SCOLAIRE

La commission fait part de différentes situations avec des enfants difficiles à canaliser pendant le temps méridien. Chaque cas fait l'objet d'un suivi attentif par l'équipe pour informer les familles et anticiper sur d'éventuelles exclusions.

▶ Etude Public Factory

En partenariat avec l'Institut et la commune de Tramayes, une étude réalisée par des étudiants en MASTER à Sciences Politiques Lyon été réalisée. L'état des lieux des systèmes de restauration actuels sur chacune des collectivités ainsi que l'élaboration d'hypothèses à explorer par les équipes municipales dans le futur pour modifier l'organisation de la restauration, qui serait plus locale, fabriquée sur place...

L'étude partagée en séance, conclut à l'impossibilité de mettre en place une cuisine centrale en l'absence d'engagement suffisant de la part d'autres collectivités. Restent les possibilités de mutualisation locale, avec le collège par exemple.

VILLAGES SOLIDAIRES EN HAUTE-GROSNE

Brigitte Sarrazin indique qu'elle représentait la Commune à l'assemblée générale de l'association, à la Chapelle de Mont de France. Une assemblée générale dynamique, qui a vu une présentation de l'enquête réalisée dans le cadre du renouvellement du projet social. Ladite enquête est mise à la disposition des conseillers municipaux.

CAFE ASSOCIATIF

Les élus soulignent le succès et le bon fonctionnement de ce dispositif, avec une participation plus importante le jeudi.

PERSONNES AGEES :

▶ Visites à domicile :

Elles sont programmées jusqu'à fin juin. L'équipe évolue et s'adapte en fonction de la disponibilité de chacune des participantes. Les rencontres de l'été sont renouvelées, les jeudis 17 juillet et mardi 12 août, compte tenu de la réussite en 2024.

▶ Ateliers numériques :

Les séances du niveau 2 sont programmées et ouvertes à 10 participants pour permettre aux personnes qui ont suivi le niveau 1 de poursuivre leur appropriation de l'environnement

numérique et à des « nouveaux », déjà familiarisés avec l'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone d'y accéder si des places sont disponibles. Il s'agit donc de 9 séances d'une demi-journée.

MARPA

Le projet de changement de statut, consistant à passer de Petite Unité de Vie à Résidence Autonomie génère une véritable inquiétude quant à l'avenir de la MARPA. Différentes démarches ont été engagées par la Directrice, les administrateurs, les résidents et leurs familles qui ont sollicités l'appui des élus.

Marie-Thérèse Chapelier, Présidente du Conseil d'administration précise qu'à ce stade, il semblerait que le Département donnerait un statut dérogatoire à la MARPA, qui lui permettrait de poursuivre avec le même niveau de service et des financements similaires dans le cadre d'un agrément « résidence autonomie ». Cette modification du statut de l'établissement interviendrait au 1^{er} janvier 2026. Elle remercie les élus qui se sont impliqués, en particulier Benjamin Dirx sur la sollicitation du Maire de Matour.

Commission CATE

LOGICIEL DE GESTION DES SALLES MUNICIPALES

L'ANCT propose aux collectivités un logiciel gratuit de gestion des salles, intitulé « Espace sur demande ». Le SAT procède actuellement à son paramétrage. Dans un premier temps, seule la pré-réservation sera possible, mais des évolutions sont prévues, notamment l'intégration d'un module de paiement en ligne à terme.

COURTS DE TENNIS

Une réunion avec le constructeur est prévue le 15 mai prochain, en raison du mauvais état des courts. La garantie décennale pourra être activée.

SENTIERS

3 sentiers à thème ont été mis en forme selon 3 déclinaisons :

- Le parcours du sonneur : logo « sonneur » et fléchage jaune
- Le parcours de l'abeille : logo « abeille » et fléchage vert, empruntant le sentier botanique.
- Le sentier du patrimoine : logo « sabot » et fléchage marron

CHANTIER CONCORDIA

L'association CONCORDIA rencontre des difficultés financières et est en redressement judiciaire depuis le 8 avril 2025. Néanmoins, le chantier de restauration des lavoirs ne semble pas être remis en cause pour autant. Il est précisé que l'enjeu pour la collectivité est évalué à 2 000 euros.

Jérémy Petitjean précise que l'association propose de réaliser 3 versements : 40% avant le début du chantier (soit 2 000 euros), 30% à l'arrivée des volontaires (soit 1 500 euros) et 30% après le chantier (soit 1 500 euros)

Le Conseil Municipal, considérant que le risque encouru est moindre, décide de poursuivre le projet.

PROPOSITION CIRQUENTIEL

Du 15 au 22 juin 2025, l'Institut de Tramayes accueille les membres de l'école de cirque social et troupe de cirque libanaise « Cirquenciel ». Un certain nombre d'activités sont prévues. A Matour notamment, l'idée est de faire un atelier pour les enfants d'une durée de 2 heures environ. A l'issue de celui-ci, un petit spectacle serait présenté par les enfants à destination de leurs familles. Il est également envisagé d'installer une buvette dont les bénéfices seraient reversés au cirque. Amélie Dorin se charge de les contacter et de préciser le cadre et les engagements respectifs.

CALENDRIER ÉTÉ 2025

Il est demandé à chacun des élus d'indiquer les dates pour lesquelles il est disponible ou au contraire indisponible pour les mois de juillet et août 2025.

PISCINE

► Tarifs piscine 2025 – 2026

Plusieurs délibérations relatives aux tarifs de la piscine ont été prises pour les 2 saisons à venir notamment. Afin de clarifier cela et d'assurer un meilleur suivi, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer les tarifs déjà votés et de rédiger une délibération regroupant l'intégralité de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONFIRME** les tarifs votés précédemment comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Piscine		
	2025	2026
Entrée adulte	4,00 €	4,20 €
Entrée enfant (6-15ans) ou étudiant	2,80 €	3,00 €
Carte 10 entrées adultes	31,50 €	33,00 €
Carte 10 entrées enfant (6-15ans) ou étudiant	21,00 €	22,00 €
Carte annuelle adulte	71,00 €	75,00 €
Carte annuelle enfant (6-15 ans)	50,00 €	53,00 €
Accompagnateur	Gratuit	Gratuit
MNS (en enseignement en + du MNS en surveillance)	15,00 €	15,00 €
Ligne d'eau / séance	15,00 €	15,00 €
Ventes annexes et suppléments		
Maillot de bain (homme, femme, enfant)	10,00 €	<i>susceptible d'évoluer</i>
Lunettes de piscine	10,00 €	
Couches bébé spéciale piscine	1,00 €	
Palmes	15,00 €	
Serviette de bain tissu	12,00 €	
Chapeau	10,00 €	
Bonnet de bain tissu	6,00 €	
Brassards	6,00 €	
Natation scolaire		
Prix/élève/séance	1,45 €	1,55 €

- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

► **Modification du règlement intérieur de la piscine à la demande des Maîtres Nageuses Sauveteuses**

Les modifications portent notamment sur les points suivants :

- Préconiser d'attacher les cheveux,
- Disposer de 5 minutes supplémentaires pour évacuer les bassins en fin de journée,
- Exiger la présence d'un accompagnant au bord du bassin et en tenue pour les enfants de moins de 8 ans révolu.

Compte tenu de la nécessité de réévaluer ces propositions, le Conseil Municipal confie à Thierry Igonnet le soin de procéder aux ajustements nécessaires et de ratifier le règlement intérieur afin qu'il s'applique dès la saison 2025.

FEUX D'ARTIFICE

Lors de sa réunion du 5 mai 2025, la commission a souhaité soumettre à l'avis du Conseil Municipal le fait de maintenir ou non la musique d'ambiance qui accompagne les feux d'artifice. Elle précise que cela occasionne un surcoût de 800 euros environ, sachant que le coût de la prestation serait augmenté de 5% par rapport à 2024.

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à la majorité de maintenir la musique pendant les feux d'artifice de 2025.

Commission technique

- **Piscine**

Les installations sont vieillissantes, les services techniques rencontrent des difficultés pour la mise en service malgré les frais importants encore engagés cette année.

- **Chaufferie**

Le problème d'évacuation des fumées de la chaufferie persiste. Des démarches auprès des prestataires et fournisseurs ont en cours.

- **Ventilation Maison de Santé**

Malgré plusieurs sollicitations, l'entreprise ACCOFROID, ne donne pas suite. Elle est actuellement relancée par les élus.

- **SIRTOM**

A partir du 30 juin prochain, les ordures ménagères seront prélevées 1 fois tous les 15 jours à savoir les mardis des semaines paires. S'agissant des bacs jaunes, ils seront ramassés les jeudis des semaines impaires.

- **Organisation des services techniques**

Le service est actuellement saturé, espaces verts, piscine, chaufferie, travaux dans les bâtiments, incivilités et sollicitations de toutes part... Une amélioration de l'organisation des services

techniques est actuellement à l'étude, avec une attention particulière portée au pilotage de priorité par le responsable et l' élu référent, Patrick Cagnin, mais aussi pour améliorer l'autonomie des agents. Il est demandé à chacun (conseiller municipaux, services, associations...) de planifier et programmer les projets qu'il porte. Des priorités doivent être établies en tenant compte de la saisonnalité et, par conséquent, de la charge de travail des services techniques.

Par ailleurs, il est précisé que les élus doivent rester en première ligne et garder la main et leur implication sur certains sujets, dossiers et la relation avec les prestataires, souvent chronophage. Le rôle de chacun (élus – agents) sera redéfini prochainement.

- **Embauche d'un saisonnier**

Afin d'assurer la continuité du service durant les congés d'été, le recrutement d'un agent saisonnier est prévu.

Suivi des travaux et projets en cours

- **Hôtel du Centre – Ensemble 3 immeubles**

► **Etat d'avancement** : les deux premiers lots, désamiantage et démolition, ont été attribués sachant que l'entreprise initialement retenue pour le désamiantage n'a pas pu honorer le contrat, l'entreprise arrivée en seconde position a donc été missionnée.

La dernière simulation globale s'élève à 2 390 737.20 euros TTC. L'architecte en charge de réaliser le dossier de consultation des entreprises a pris du retard dans la rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

► **Retrait des cuves à fuel** : Plusieurs cuves à fuel sont à évacuer aux emplacements suivants :

- 1 cuve au 2 Grande Rue
- 1 cuve au 12 Grande Rue
- 2 cuves au 7 Grande Rue

Deux entreprises ont été contactées pour le dégazage, le découpage et l'évacuation de ces cuves :

- L'entreprise SARP Centre Est qui propose une prestation à hauteur de 6 842.00 euros HT soit 8 210.40 euros TTC
- L'entreprise Valvert Régionale d'Assainissement laquelle a établi une proposition à hauteur de 9 070 euros HT soit 10 884 euros TTC.

Le Conseil Municipal, décide de missionner la SARP Centre Est pour réaliser lesdits travaux.

► **Demande de subvention ANCT :**

Alain Guérin fait part aux membres du conseil des difficultés à assurer le financement tant de la réhabilitation de l'hôtel-bar-restaurant du Centre au 7, grande rue, que de celle de l'ensemble trois immeubles au 2 à 8, grande rue à Matour (71).

Il rappelle à l'assemblée que ces travaux sont considérés comme prioritaires pour la commune afin de maintenir son attractivité et offrir de nouveaux locaux commerciaux qui font défaut sur la commune.

L'étude de programmation coordonnée par le cabinet DUMETIER DESIGN, financée par la banque des territoires dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » avait d'ailleurs confirmé les besoins en la matière.

Vu le coût des travaux et compte tenu de la situation du marché immobilier ambiant, une telle opération ne peut voir le jour que sous maîtrise d'ouvrage publique, avec des financements extérieurs à un niveau significatif.

Alain Guérin précise que l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) peut sous certaines conditions faire bénéficier les collectivités d'un fonds de restructuration des locaux d'activité.

Alain Guérin propose à l'assemblée de déposer un dossier commun pour ces deux opérations essentielles,

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport d'Alain Guérin, à l'unanimité, délibère et à l'unanimité :

DECIDE de solliciter l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) afin de bénéficier du fonds de restructuration des locaux d'activité tant pour la réhabilitation de l'hôtel-bar-restaurant du Centre au 7 grande rue, que de celle de l'ensemble trois immeubles au 2 à 8 grande rue pour un montant total de 576 870 € dont 450 240 € pour la tranche n°1 et 126 630 € pour la phase 1 de la tranche n°2.

DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien ces décisions, prendre toute décision et signer toute pièce utile.

► **Etudes Chambre de Commerce de de l'Industrie**

La collectivité a sollicité une étude auprès de la CCI dans le cadre de la recherche d'un repreneur pour l'Hôtel du Centre. Les résultats de l'enquête seront restitués aux élus le 26 juin prochain. Alain Guérin précise que cette étude pourrait éventuellement bénéficier d'une aide financière de la Région Bourgogne- Franche – Comté dans le cadre du programme d'appui aux nouvelles ruralités ENVI « Espaces Nouveaux – Villages Innovants », aide au fonctionnement plafonnée à 8 000 €.

À la demande du département et en vue d'obtenir une éventuelle subvention, la collectivité avait sollicité la CCI pour mener une étude de marché en lien avec l'installation de la SCOP. Cette étude visait à évaluer la pertinence de créer une épicerie multi-services en circuit court. Il en ressort que l'offre commerciale diversifiée y trouverait pleinement sa place.

- **Vestiaires du terrain de sport**

Patrick Cagnin rappelle à l'assemblée l'état de vétusté avancée des vestiaires du terrain de sport municipal qui compromet l'exercice du football et des autres utilisations qui y sont pratiquées.

- Il rappelle en effet que cet équipement est largement utilisé par les étudiants du collège St Cyr ainsi que par les élèves des classes élémentaires et maternelles.
- Ces installations sont également mises à la disposition, en période estivale principalement, d'un public plus large tel que les centres de loisirs, groupes de jeunes en villégiature ...
- La réalisation de travaux de réhabilitation de ces locaux, propriété de la commune, est donc essentielle pour assurer la poursuite de ces utilisations qui profitent à de nombreux bénéficiaires et qui concourent à la dynamique de la commune.
- Le projet consiste à conserver l'enveloppe du bâtiment actuel tout en réorganisant le cloisonnement intérieur pour un meilleur confort interne (surface et sanitaires), externe (réaménagement de l'accès aux vestiaires) et visuel (façades).
- Patrick Cagnin présente les plans d'aménagement. Un vestiaire supplémentaire sera créé à la place de la buvette existante tandis qu'un autre vestiaire déjà existant viendra

s'agrandir sur le local de stockage. Il est précisé que chaque vestiaire disposera de 6 douches indépendantes. Concernant le local destiné aux arbitres, il sera réaménagé et le wc sera supprimé. Ces aménagements permettront de demander le classement de l'installation sportive de T7 à T6.

- Alain Guérin indique à l'assemblée que cette rénovation pourrait faire l'objet d'une demande de subvention au titre du Plan national 5 000 équipements génération 2024 pour l'année 2025 - soutien aux équipements structurants.
- Il précise que ce projet répond aux critères d'éligibilité définis par l'ANS tant au niveau du porteur du projet, du type de projet que des critères géographiques. La commune de MATOUR labélisée Petite Ville de Demain, bénéficie du classement en zone France ruralités revitalisation (FRR), et a signé un Contrat de relance et de Transition Ecologique (CRTE).
- Il précise également qu'en dehors d'une convention avec le club de football local, une convention d'utilisation et d'animation de l'équipement a également été signée avec Madame la Principale du Collège St Cyr et les directrices des écoles élémentaires et maternelle et MatourRun.

Le coût global prévisionnel HT du projet, sur la base des devis collectés majorés de 5% au titre des imprévus et actualisation, s'élève à **122 901.46 € HT**.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES HT				
Travaux HT :				118 949.01 €
Gros œuvre : 33 045.21 €				
Charpente couverture : 9 487.50 €				
Menuiserie intérieures et extérieures : 34 091.40 €				
Electricité : 11 628.92 €				
Plomberie : 11 751.50 €				
Clôture : 16 796.48 €				
Etude : 2 148.00 €				
Imprévus – actualisation - 5%				5 947.75 €
COÛT TOTAL PROJET				121 896.46 €
FINANCEMENT				
Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - ANS			62 448.83 €	50.00 %
Sous-Total financements publics			62 448.83 €	50.00 %
AUTOFINANCEMENT			62 448.83 €	50.00 %
Sous-Total autofinancement			62 448.83 €	50.00 %
TOTAL FINANCEMENTS			124 896.46 €	100 %

Le Conseil municipal, après avoir entendu les rapports de Patrick CAGNIN et d'Alain GUÉRIN, délibère à l'unanimité et :

- **APPROUVE** le projet présenté,
 - **VALIDE** l'ensemble du plan d'action ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus,
 - **SOLLICITE** une subvention auprès de l'ANS dans le cadre du Plan 5000 équipements génération 2025 – année 2025 à hauteur de **61 450.73 €**,
 - **AUTORISE** le maire ou un adjoint à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.
- **Piscine : réunion de présentation du projet du 14 mai 2025 – Société H2O**

Plusieurs scénarios seront proposés d'un point de vue technique et financier notamment et qui pourrait aboutir à une rénovation totale ou partielle de l'équipement.

- **Maison de santé**

o **Travaux d'extension et demande de subvention à l'ARS**

Thierry Igonnet présente à l'assemblée l'avant-projet définitif. En effet, la commune envisage l'agrandissement de sa maison de santé dans le but d'accueillir de nouveaux professionnels de santé et ainsi consolider l'offre de soins à une population largement extérieure. Lors de la demande d'étude préalable, l'ensemble des locaux étaient occupés, reflétant une pleine activité. Toutefois, plusieurs évolution au sein de l'équipe des praticiens sont en cours. Il est donc délicat pour la collectivité de déterminer une stratégie à moyen terme. Il convient à la fois de faire face à une vacance et de définir des priorités quant aux spécialités médicales à accueillir en fonction des besoins du territoire et des locaux.

A noter que la maison de santé présente une situation particulière : elle ne bénéficie pas d'une reconnaissance en tant que structure de santé coordonnée, car aucune SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) n'a été constituée. En effet, les médecins qui y exercent sont salariés du département et non des praticiens libéraux, ce qui empêche la désignation d'un coordinateur de maison de santé notamment. Dans ce contexte, l'Agence Régionale de Santé (ARS) sollicitée à moult reprise a accepté de déroger pour permettre à la collectivité de percevoir une aide financière de 30 000 euros jusqu'au 31 décembre 2026, en vue de financer une fonction de coordination qui bénéficierait aux professionnels de santé et à la commune. Cette subvention pourrait, à terme, devenir pérenne.

Par ailleurs, lors de la réunion qui s'est tenue avec l'ensemble des acteurs concernés — la Fédération des Maison de Santé et de l'Exercice Coordonné (FEMASCO), l'ARS, le PETR, la CPAM ainsi que les professionnels de santé intervenant à la maison de santé, l'ARS a également proposé une révision complète du projet de santé. Cette demande est trop exigeante pour les professionnels médicaux qui sont déjà très pris par leurs activités. Il a cependant été convenu de procéder à une mise à jour du projet existant, avec un soutien externe.

Afin d'en assurer la gestion, la commune porterait la convention qui comprendra deux volets : "animation", lié à la coordination générale et au projet de santé des professionnels, et "exploitation du bâtiment", concernant notamment l'entretien, la téléphonie et les services techniques liés à la structure.

L'avant-projet définitif de l'agrandissement sera présenté pour validation lors du prochain conseil municipal. La réalisation des travaux dépendra des niveaux d'aides obtenues ainsi que de l'évolution de l'occupation et des demandes de locaux dans les mois à venir.

Aux vues de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'ARS d'un montant de 30 000 euros destinée au financement d'un poste de coordinateur.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité,

- **Décide** de solliciter ladite subvention auprès de l'ARS
- **Charge** le Maire ou un adjoint de procéder aux formalités et ratifications de documents

- **Photovoltaïque au sol : choix du partenaire et appel à manifestation d'intérêt**

La commune a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur des parcelles identifiées. C'est la SAS Centrales Villageoises Soleil Sud Bourgogne (CVSSB), qui a exprimé son intérêt pour le projet et a présenté une 1^{ère} approche et différents documents.

Afin de garantir la transparence et s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, la collectivité a lancé un appel à manifestation d'intérêt, lequel a été publié dans des journaux d'annonces légales. Cette procédure prévoyait l'envoi d'un courrier recommandé accompagné d'un dossier, dont le contenu devait inclure au minimum une note de présentation du candidat ainsi qu'une description du projet envisagé..

La collectivité a reçu une seule candidature, émanant de Monsieur Gérald ROUX, à titre personnel. Cette candidature n'est pas conforme, elle s'est limitée à l'envoi d'un simple courrier, sans joindre le dossier requis, notamment la note de présentation du candidat et une approche du projet envisagé mais en précisant pouvoir disposer d'une somme importante, de 200 000€ nécessaire selon lui pour réaliser l'investissement. De plus M Roux indique que si une démarche associative était en cours, il se retirerait.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de répondre à Monsieur ROUX pour l'informer que sa candidature est refusée du fait qu'elle est incomplète au regard des modalités prévues dans l'appel à manifestation d'intérêt. Il lui sera toutefois suggéré, s'il le souhaite, de se rapprocher de la société Centrales Villageoises Soleil Sud Bourgogne (CVSSB) qui est une SAS issue d'une démarche citoyenne et correspond à sa proposition.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas donner suite à la manifestation d'intérêt en raison de sa présentation ;
- **Propose** à Monsieur Gérald Roux de prendre contact avec la SAC Centrales Villageoises Sud Bourgogne pour rechercher les conditions d'un partenariat ladite subvention.
- **Charge** le Maire ou un adjoint de mettre en œuvre cette décision

Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux

Vente d'un terrain à bâtir au lotissement de la Source

Alain Guérin fait part à l'assemblée d'une candidature recueillie pour l'acquisition d'un lot de terrain à bâtir au lotissement du Paluet dit « La source » soit le lot n°10 souhaité par Madame Marjorie PINTO et Monsieur Anthony BONIN, demeurant ensemble rue de Trécourt, 71520 MATOUR.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications d'Alain Guérin, à l'unanimité, délibère et :

- **DECIDE** de vendre à Madame Marjorie PINTO et Monsieur Anthony BONIN le lot n° 10 du lotissement d'une surface de 860 m² aux conditions suivantes :
 - Adresse du lot : 189 rue de la Cadole.
 - Prix de vente du lot n° 10 : 34 400 € TTC.

- **PRECISE** les autres conditions communes à tous les acquéreurs et pour tous les lots :
 - Le terrain devra être construit dans un délai de 30 mois à compter du jour de la signature de l'acte d'achat du terrain et un permis de construire devra être obtenu dans un délai d'un an maximum à compter de la signature du compromis de vente.
 - A défaut de respecter ces délais, l'acquéreur devra s'engager :
 - Irrévocablement à rétrocéder à la commune le terrain au prix d'acquisition, les frais restant à charge de l'acquéreur initial,
 - Ou à le revendre à un tiers au prix d'achat du terrain revalorisé au maximum du montant de l'inflation, les frais étant à la charge de l'acquéreur initial.
 - La régularisation des actes de vente aura lieu en l'étude de Maître Saulnier ou Sire, notaires à Matour, les pièces du lotissement ayant été déposés au rang des minutes de l'étude.
 - La surface de plancher affectée à chaque lot est de 150 m²

- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision et signer toutes pièces utiles.

- **Locataires locaux commerciaux**

Le Conseil Municipal est informé de l'évolution des locations d'espaces commerciaux communaux.

En dehors de l'attribution :

▶ du local au 2 Grande Rue, au commerce Optic'Dom, qui développera une activité d'audioprothésiste dès son installation après travaux ;

▶ du local au 8 Grande Rue, à la SCOP, pour laquelle une promesse de location est en cours ;

la commune a enregistré la candidature de 2 personnes exerçant la profession de relieuses. Elles s'installeront dans le centre-bourg dès l'achèvement des travaux prévus. Dans l'attente, elles exerceront temporairement dans le local dit "Parisot" situé 2 rue de Saint-Pierre,

La commune ne dispose plus de locaux disponibles alors que des candidatures restent insatisfaites. Les élus sont mobilisés pour rechercher des solutions d'accueil adaptées. Différentes négociations sont actuellement en cours pour trouver des solutions transitoires et/ou mobiliser les commerces vacants.

Il est également à noter que l'antenne locale de l'agence immobilière AGI cessera prochainement son activité et sera remplacée par une nouvelle enseigne : l'Immobilier du Sornin.

- **Travaux de voirie**

La collectivité dispose d'une enveloppe de 45 000 euros. Les travaux suivants sont prévus, sachant que des devis sont en attente :

- Réfection de 3 tampons rue Saint-Pierre
- Réfection du branchement des eaux de pluie rue Mensères
- Réfection de la placette en dessous de la Poste
- Réfection de la jonction entre les deux trottoirs situés chemin du Petit Moulin
- Réfection d'un regard Chemin des Villettes
- Réfection d'une partie du chemin du Bief
- Réfection de la voirie à proximité du Centre d'Accueil de Groupe

- **Attribution marché à bons de commande**

La commune a lancé une consultation en vue de la réalisation de travaux de renforcement, de renouvellement et d'extension du réseau d'eau potable. À l'issue de cette procédure, deux offres ont été réceptionnées. Après une première analyse, une phase de négociation a été engagée. L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avait identifié plusieurs sujets de discussion, tels que l'installation de chantier et le prix des conduites de diamètre nominal (DN) allant jusqu'à 150 mm. À l'issue de l'analyse finale des offres, et sur avis de l'AMO, Monsieur le Maire a décidé de retenir l'entreprise PETAVIT-ZIEGLER mieux disante pour la réalisation des travaux. Il est précisé qu'une ligne supplémentaire a été ajoutée au dossier, mentionnant la possibilité d'un constat d'huissier selon les besoins du chantier

Questions et informations diverses

→ **Suivi scientifique Natura 2000**

Comme chaque année au sein du site Natura 2000 "Bassin de la Grosne et du Clunisois", des études sont menées sur les espèces et les habitats naturels emblématiques du site afin de suivre leur état de conservation et proposer des mesures de gestion adaptées.

A ce titre, des personnes sont susceptibles de pénétrer sur des parcelles agricoles pour la réalisation de ces suivis.

- **Les élus sont invités** à participer à la journée d'échanges de l'Épage Grosne le jeudi 19 juin 2025 à 9h à Cormatin.

- **Courrier de Benjamin DIRX, député.**

Par courrier en date du 14 avril 2025, Monsieur Benjamin DIRX, Député, informe la collectivité qu'il s'est opposé au principe du scrutin de liste paritaire lors des élections municipales

- **Marché des producteurs :**

Il est en cours de préparation, pour 8 lundi, cette année.

- **Incivilités :**

Les élus déplorent les nombreuses incivilités de ces dernières semaines. Une réunion à ce sujet est organisée le lundi 19 mai prochain.

- **Course contre la faim :**

Elle est organisée par le collège le 16 mai 2025 de 8h10 à 12h10 à la zone de loisirs du Paluet.

Dates prochaines à retenir

Réunion Maire Adjointes SG	26 mai 2025	20 h 30
Commission ESL	02 juin 2025 08 juillet 2025	19 h 00
Commission CATE	02 juin 2025	20 h 30
Commission Technique	3 juin 2025	19 h 00
Conseil municipal	10 juin 2025 22 juillet 2025	20 h 30
Pot piscine	30 juin 2025	19h30

Séance levée à 23 h 00

Signature du Maire



A blue circular official stamp of the Mayor of Mato is visible on the left. The stamp contains the text "MAIRIE DE MATO" at the top and "S-e-L" at the bottom, with a central emblem. A blue ink signature is written over the stamp.

Signature du secrétaire de séance



A blue ink signature is written in the right-hand column, corresponding to the "Signature du secrétaire de séance" label.

